

COMMUNE DE TELGRUC SUR MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
08.12.2020
Date affichage :
17.12.2020

Nombre de conseillers
en exercice : **19**
présents : **18**
Votants : **19**

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué le huit décembre, s'est réuni en séance à huis-clos, salle multisports, rue des Ecoles, sous la présidence de Yves LE MOIGNE, Maire. Etaient présents les conseillers en exercice : Yves LE MOIGNE, Jacqueline MENU, Mathilde PAILLOT, Jean-Claude LE MOINE, Maiwenn FAUCHARD, Pierre GRANN, Véronique IQUEL, Perig KERSPERN, Evelyne DESAJTJAN, Michel LE SONN, Marie-Pierre RIOU, Olivier ROSPART, Hamissi SOULAIMANA, Marie-Laure GOURITIN, Morgan LANDIER, Josette CHEUTIN, Jean-Claude KERSPERN, Christine HOARAU.

Absents : Dominique LE PENNEC qui a donné pouvoir à Josette CHEUTIN.

Jean-Claude LE MOINE a été désigné secrétaire de séance

1) REGLEMENT INTERIEUR CONSEIL MUNICIPAL

Depuis la loi Notre du 7 août 2015, les communes de plus de 1 000 habitants, sont tenues d'établir leur règlement intérieur. Il est obligatoire depuis mars 2020.

L'adoption du règlement intérieur du conseil municipal s'effectue dans un délai de 6 mois à compter de son installation conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il complète les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'assemblée locale. Il a pour but de faciliter l'exercice des droits des élus au sein de l'assemblée délibérante. Il porte sur des mesures concernant le fonctionnement interne du conseil municipal.

La commission ad hoc a procédé à son élaboration dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Chaque élu a été destinataire d'un exemplaire.

Il s'agit à présent que le conseil municipal l'adopte.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- adopte le règlement intérieur du conseil municipal qui demeurera annexé à la présente décision et qui sera applicable dès sa date de transmission au contrôle de légalité et son affichage en mairie.

2) TARIFS COMMUNAUX 2021

La commission de finances s'est réunie en mairie le 30 novembre et propose les tarifs 2021 ci-après :

	2019	2020	2021
Columbarium	860	868	876
Concessions cimetière			
Emplacement 1,10m	79	80	81
Emplacement 2,10m	142	143	144
Emplacement 3,10m	208	210	212
Assainissement			
Prix de l'abonnement	66	67	74
Redevance au m ³ consommé	1.21	1.22	1.34
Part. riverain raccordable	1 666	1 681	1 849
Part. nouveau constructeur	3 333	3 363	3 699
Droits de voirie			
Terrasse Le Magellan	747	754	754
Logements			
Local commercial Gare d'Argol	145	Fin de bail	
Logement PHILIPPE Gare d'Argol	127	128	128
Logement d'urgence rue Feunten Ven (forfait semaine)	51	52	52

* Les loyers des logements bibliothèque et Poste sont indexés automatiquement et sans préavis à la date anniversaire du contrat. L'augmentation correspondra à la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice national mesurant le coût des loyers (IRL) publié par l'Insee. L'indice de référence sera celui connu au moment de la signature du bail.

Columbarium : Les autres dispositions de la délibération du 30/01/2009 demeurent inchangées (attribution pour 10 ans au même titre que les concessions, puis renouvellement sur la base d'une concession de 1,10m).

Garderie – Repas cantine – ALSH – Salles – Matériel

	2019	2020	2021
Repas cantine			
Enfant	2.85	2.90	2.95
Adulte	5.75	5.80	5.90
Garderie péris-scolaire			
Demi-heure	30 ½ h par mois : 1 € + 30 ½ h par mois : 0.90 €	Sans changement	1.05 € jusque 30 ½ h 0.95 € au-dessus de 30 ½ h
A partir du 3 ^{ème} enfant	gratuit	gratuit	gratuit
Garderie ALSH			
Forfait matin	1	1	1
Forfait soir	1	1	1

ALSH MERCREDI ET VACANCES AVEC OU SANS REPAS				
Quotient familial	2020		proposition 2021 (Tarifs établi par CAF) – pas de modif 2021	
	½ journée	journée	½ journée	journée
jusque 630 €	5.10	6.00		
631 à 840 €	6.40	8.00	IDEM QU'EN	2020
841 à 1050 €	8.00	10.00		
1051 à 1680 €	9.60	12.00		
plus de 1680 €	12.00	15.00		

<u>2021</u> <u>Sans</u> <u>changement par</u> <u>rapport à 2020</u>	Associations Locales Intercommunales et Départementales		Commerces, Entreprises, Artisans, Professions Libérales, Particuliers locaux		Commerces, Entreprises, Particuliers extérieurs limités à la CCPCAM	
	Foyer/club house	Salle polyvalente	Foyer/club house	Salle polyvalente	Foyer/club house	Salle polyvalente
AG réunions –						

Expositions	Gratuit	gratuit	50 €	80 €	100 €	250 €
Vin d'honneur	gratuit	gratuit	50 €	80 €	200 €	250 €
Buffets/Repas	gratuit	gratuit	100 €	150 €	300 €	450 €

CAUTION DE 300,00 € (en 3 chèques de 50, 100 et 150 euros)

Salle multisports uniquement réservée aux associations locales et intercommunales.

Location matériel communal/pas de location extérieure

	2020	2021
Table (week-end)	9	9
Stands (12 x 5 m)	90	90
Stands (3 x 3m)	35	35
Bancs seuls (x2)	9	9
Chaises (x 10)	9	9
Podium (collectivités ou associations extérieures)	150 € (avec montage par agent communal)	150

Caution : 300 € - Pas de transport de matériel par collectivité

	Divers 2020	2021
• Location hangar Lapart pour hivernage podium :	400 € /an	400
• Location foyer des jeunes une à deux fois par semaine à une auto-entreprise : pour l'année	2.70 €/heure	2.70
• Ambulances Jussieu (7 véhicules)	50 €/véhicule	50

Droits de place des forains – pas d'augmentation

2021 : 20, 30 et 40 € (suivant l'importance de la structure)/jour d'exploitation

. Droit utilisation délaissé de Pennaguer par auto-école Bleu Marine – pas d'augmentation :

2021 : 160 €

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les propositions de la commission.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Entérine les tarifs 2021 proposés par la commission de Finances.

3) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le contrat Enfance-Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans. La CAF est co-signataire de ce contrat en partenariat avec 9 communes de la CCPCAM (Pont-de-Buis a son propre contrat).

Ce contrat est arrivé à terme le 31 décembre 2019 et doit faire l'objet d'un avenant pour l'année 2020 puis sera remplacé par la Convention Territoriale globale, selon de nouvelles modalités contractuelles entre les collectivités locales et la CAF.

Pour information, le montant versé par la CAF au titre du contrat enfance jeunesse 2019 est de 38 138.83 €.

Ainsi, en prévision du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui interviendra en novembre 2021 et la mise en place des « bonus territoire CTG » (qui remplacent la prestation de service Contrat « Enfance et Jeunesse »), cet avenant de prolongation permettra de préparer le plan d'actions de la future Convention Territoriale Globale et d'élaborer les nouvelles modalités financières.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cet avenant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve le projet d'avenant au contrat Enfance jeunesse pour permettre une prolongation d'une durée d'un an de ce dernier,
- autorise le maire à signer ce document et toutes pièces afférentes à ce dossier.

4) RECONDUCTION MARCHÉ VOIRIE

En 2019, un programme quadriennal de voirie à bons de commande a été signé pour un montant annuel minimal de 75 000 € et maximal de 200 000 € TTC.

Comme chaque année, le conseil municipal est appelé à reconduire le marché de voirie (année 2021).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- reconduit le marché voirie pour l'année 2021 suivant les modalités prévues dans le programme 2019-2022
- autorise le maire à signer toutes pièces pour mener à bien ce dossier.

5) ADHESION ENER'GENCE

ENER'GENCE, agence locale de l'énergie et du climat, propose aux collectivités de moins de 15 000 habitants, une mission d'accompagnement technique et méthodologique, en vue de les aider à faire des économies d'énergie (électricité, carburants, combustibles) et d'eau.

Le dispositif inclut un bilan annuel des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux et propose des optimisations pour améliorer la performance énergétique ou réduire les consommations.

Sur le Pays de Brest, ENER'GENCE intervient auprès de 48 communes.

Cette adhésion est assortie d'une cotisation de 1.26 € /an/habitant, soit 2 627.10 € pour l'année 2021.

Le conseil municipal est appelé à approuver l'adhésion à l'association Ener'gence à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve l'adhésion à l'association Ener'gence à compter du 1^{er} janvier 2021
- autorise le maire à signer tous les documents permettant sa mise en œuvre
- dit que les cotisations dues seront inscrites au budget primitif 2021.

6) RQPS (rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement)

Le RQPS est un document produit chaque année pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu, en ce qui concerne le service Assainissement pour TELGRUC/MER.

C'est un document public (dès lors qu'il est validé par l'assemblée délibérante) qui répond à une exigence de transparence et éclaire sur le fonctionnement du service en général.

Nicolas CADOT, référent Assainissement de la CCPCAM présente et commente ce document.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement relatif aux années 2018 et 2019, établi par le maire
- dit que ce rapport fera l'objet d'une publicité et d'un affichage en mairie et d'une mise à disposition au public.

7) DETR : ETUDE ET TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Les différentes catégories d'opérations éligibles à la DETR ont été définies par la commission ad hoc, le 6 novembre dernier.

Le taux d'intervention de la DETR est fixé dans une fourchette de 20 à 50 % du coût hors taxes de l'opération et il tient compte des aides publiques inscrites au plan de financement de l'opération. Le montant de subvention est plafonné à 400 000 € par opération (ou tranche d'opération).

Les dossiers sont à transmettre pour le 31 décembre prochain sous forme dématérialisée.

L'opération devra être entreprise dans les deux ans qui suivent la notification de subvention et achevée dans les 4 ans suivant la déclaration de début d'exécution des travaux.

Au vu des mises en demeure successives de la Police de l'eau concernant les dysfonctionnements des réseaux et de la station, la collectivité estime qu'il est indispensable de réaliser de gros travaux de réhabilitation qui pourraient faire l'objet d'un programme pluriannuel.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- sollicite la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, au taux maximum pour le dossier de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de station d'épuration.
- autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération
- dit que les crédits nécessaires à ces travaux seront inscrits au budget d'assainissement 2021.

8) MODIFICATION COMMISSION DE FINANCES

La commission de finances est actuellement composée de 8 membres. Il serait souhaitable que tous les adjoints en fassent partie, au vu des dossiers qu'ils sont amenés à traiter. Mr Le Maire propose que Mathilde PAILLOT-POULIQUEN intègre cette commission.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- émet un avis favorable à l'intégration de Mme Mathilde PAILLOT-POULIQUEN à la commission des Finances,
- autorise le maire à modifier la liste des membres de cette commission en conséquence.

INFORMATION DIVERSES

☞ La distribution des colis des anciens aura lieu cette semaine.

☞ Le restaurant L'Escapade sollicite la mise à disposition d'une salle communale afin que les ouvriers puissent déjeuner à l'abri. Ce sont aux employeurs de faire leur demande au maire pour leurs employés. Se pose la question de l'application du protocole avec désinfection des locaux et des surfaces. Pas de personnel communal disponible à mettre à disposition.

☞ Le maire informe le conseil du départ en retraite d'André THOMAS, agent du service technique, au 1^{er} janvier 2021.

☞ Dénonciation des conventions avec le centre nautique. La collectivité va réfléchir sur un prochain partenariat.

Fin de séance : 21 h 45